

Appel à candidatures

La Galerie Noyonnaise



Places disponibles dès octobre 2025 !

Bénéficiez d'un espace de vente réduit à loyer modéré

- Vous voulez savoir si votre produit séduit avant d'ouvrir une boutique ? Ici, vous testez sans risque !
- Pourquoi assumer seul un loyer, des frais d'aménagement ou de communication, alors qu'on peut les partager ?
- Vous n'êtes plus seul derrière un comptoir : vous rejoignez une équipe, un lieu vivant, un collectif qui vous soutient
- Vous cherchez à développer vos ventes sans prendre le risque d'un bail commercial classique. La Galerie est faite pour vous !



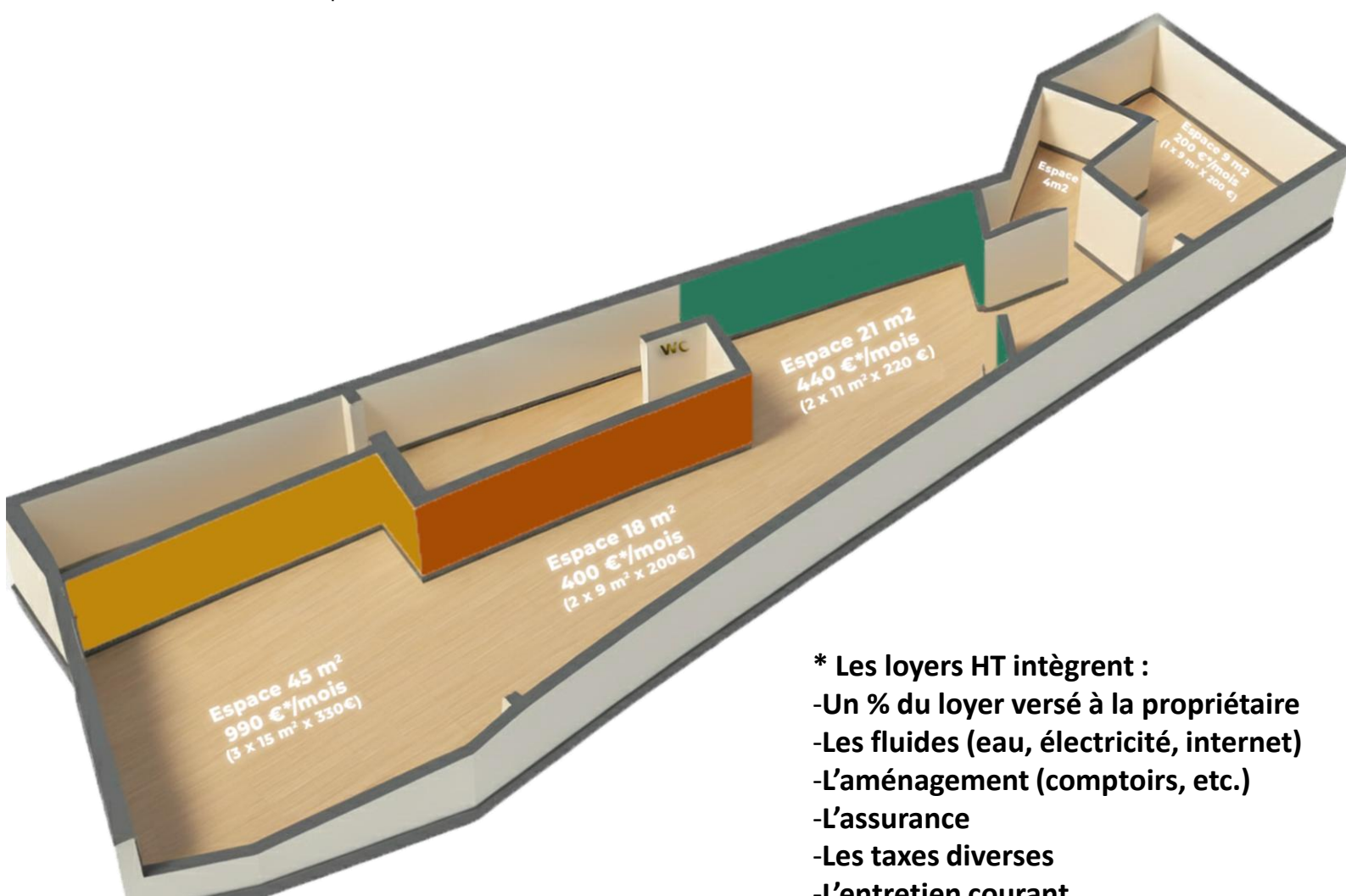
A - La Galerie Noyonnaise, une boutique partagée de centre-ville

Située au cœur de Noyon (11 rue de Paris), la boutique offre un espace d'environ **100m² entièrement adaptable** pour répondre à vos besoins. Sa grande visibilité et son **trafic piétonnier** significatif en font l'endroit idéal pour lancer votre entreprise.

L'espace commercial est pensé pour être polyvalent. Il a pour vocation d'accueillir une variété d'activités en même temps :

- Equipement de la personne : prêt à porter, bijoux, maroquinerie
- Equipement de la maison : décoration, art de la table
- Alimentation : traiteur, produits locaux secs (pas de transformation sur place)
- Services et bien-être : cosmétiques, massage, tatouage

Toutes les personnes (même les microentreprises, associations, etc.) immatriculées peuvent candidater et réserver un espace dans la boutique. Nous ne sommes pas fermés à d'autres activités que celles citées.



* Les loyers HT intègrent :

- Un % du loyer versé à la propriétaire
- Les fluides (eau, électricité, internet)
- L'aménagement (comptoirs, etc.)
- L'assurance
- Les taxes diverses
- L'entretien courant
- L'accompagnement mensuel

C'est ici



<https://maps.app.goo.gl/hzHRpj7WEBwSuRQs8>

B - Les avantages pour les commerçants

La boutique partagée offre un cadre idéal pour développer une activité commerciale, artisanale ou de services avec :



Un loyer modéré : Les espaces sont financièrement accessibles dès 100 euros par mois, charges comprises. Un tarif fixe sans engagement ni contraintes permettant à de jeunes entrepreneurs de tester leur idée sans risque (pas de bail, pas de travaux)



Une superficie adaptée au besoin réel du projet : Les espaces peuvent être dimensionnés en fonction des besoins spécifiques des occupants, évitant les dépenses inutiles pour des surfaces non utilisées.



La flexibilité contractuelle : La durée minimale de location est de 3 mois, avec un préavis court, offrant une grande liberté pour tester son activité sans s'engager à long terme.



La facilité d'installation avec une prestation tout compris : La boutique est entièrement équipée (meubles, présentoirs, étagères, etc.) et comprend des services tels que l'électricité, le chauffage, internet.



Une stratégie de communication mutualisée : La communication est organisée collectivement, ce qui permet aux commerçants de bénéficier d'une visibilité accrue à moindre coût.



Un accompagnement sur-mesure : Une équipe d'experts propose un soutien personnalisé aux occupants, qu'il s'agisse de conseils en gestion, marketing ou autre, pour maximiser les chances de succès.



Faire et apprendre ensemble : La boutique favorise les échanges entre commerçants, qui partagent leurs expériences et bonnes pratiques. Cela crée une communauté d'entraide et d'apprentissage mutuel.



Une présence tournante : Les occupants peuvent organiser leur emploi du temps pour se consacrer certains jours à la production, notamment pour les artisans, tout en continuant à être présents dans la boutique à d'autres moments.

C - Les engagements des locataires

Les locataires seront en charge de la bonne gestion et de l'animation de la boutique. Il convient de ce fait de respecter un certain nombre de règles qui seront reprises dans un règlement intérieur :

- **Des horaires d'ouverture de la boutique à respecter** : du mardi au samedi de 10h00 à 19h00 midi inclus. Les ouvertures les lundis et dimanches sont envisageables sur demande;
- **Gestion du planning de présence** : chaque commerçant doit justifier au minimum de trois jours de présence par semaine dans la boutique, deux jours en semaine à définir en fonction du planning de chacun et le samedi;
- **Des activités encadrées** : les commerçants sont uniquement autorisés à vendre les produits et services décrits et présentés en détail dans leur candidature. Toute activité complémentaire fera l'objet d'une validation supplémentaire. De plus, la transformation de produits alimentaires est interdite sur place;
- **Entretien de la boutique** : nous prenons en charge un entretien trimestriel et l'entretien des vitreries, les commerçants seront en charge de l'entretien quotidien, du dépoussiérage, de la désinfection de leur mobilier et de la vidange des poubelles;
- **Dépôt de garantie et premier loyer** : les commerçants seront amenés à verser un premier mois de loyer dès leur installation ainsi qu'une caution équivalente au montant d'un mois de loyer;
- **Préavis de départ** : le commerçant devra nous avertir de son souhait de départ un mois avant son départ effectif par lettre recommandée avec accusé de réception;
- **Assurance et responsabilité** : le commerçant devra justifier d'une assurance professionnelle.

Comment candidater ?



D - Modalités de candidatures

Un dossier de candidature est à compléter afin de mieux comprendre votre projet et vos attentes (voir annexe 1). Nous chercherons à bien cerner votre activité : les produits ou services vendus, votre expérience, des éléments financiers (plan de financement, compte de résultat prévisionnel)

Les critères de sélection sont les suivants :

- Activité respectant nos valeurs : local, durable et innovant;
- La pertinence du projet en fonction de la demande locale;
- La motivation du créateur (pitch)

Nous serons attentifs à la cohérence des offres accueillies dans la boutique et à la coordination entre les projets pour garantir une expérience client optimale.

Les dates clés :

- Les candidatures sont attendues jusqu'au 10 février minuit. Un comité de sélection se réunira pour auditionner les candidats.
- Les baux commerciaux des lauréats pourront débuter dès le 1er novembre

Une visite du local est possible sur demande.

Prêt pour l'aventure ? Retournez-nous le dossier de candidature complété par e-mail à : arnaud.perrel@incroyable-territoire.com